

<http://pierrealainmillet.fr/Un-financement-des-collectivites>



Conseil de métropole du 8 Juin 2020

Un financement des collectivités sur les marchés spéculatifs ?

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -



Date de mise en ligne : lundi 8 juin 2020

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Cette délibération permet le financement de nos investissements par des émissions obligataires, plutôt que par des emprunts bancaires, financement dans le cadre de la charte Gissler rédigée après le scandale des emprunts toxiques.

Et la délibération ajoute "une dimension environnementale et/ou sociale". Cela devrait permettre de le voter en toute bonne conscience. Vive la finance éthique !

Pourtant, nous allons donc émettre des titres achetés par ceux qui cherchent à placer leur argent. Et notre collectivité est un bon placement ! C'est l'agence Fitch qui vous le dit ! Donc, l'argent qui dort chez les riches sera bien placé chez nous ! Et ce n'est pas un emprunt toxique, la charte Gissler nous garantit la transparence donc tout va bien !

Et bien non, rien ne va plus, les jeux sont faits ! Le casino capitaliste est en dérive et le grand jeu de la dette éternelle et des taux d'intérêts négatifs explose... comme la valeur d'Amazon, sans doute le seul commerce à profiter de la crise, pendant que des millions de salariés sont rejetés dans la paupérisation, et donc que des milliers d'entreprises perdent leurs clients...

Et pour que ce casino reste ouvert pour ces rentiers dont nous convoitons les fonds, il faut que la planche à billet tourne à plein régime ! La finance est la forme cancéreuse du capitalisme, les milliards des banques centrales ne profitent toujours qu'aux mêmes !

Non, la puissance publique ne sortira pas de cette crise historique en vendant des bouts de papiers aux profiteurs de la crise ! Nous ne voterons pas cette délibération.